

**compte-rendu du conseil d'administration
du 3 juin 2020
à la Maison du Handball (Créteil)**



Membres présents :

M^{mes} Monique Ansquer, Nathalie Besnard, Nathalie Bonanni, Maryse Brunet-Engramer, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Pernon, Sandrine Tortora – MM. Frédéric Badin, Patrice Bossard, Robert Dujardin, Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, Robert Nicolas, Christian Pastor, Georges Potard, Dominique Rivière, Claude Selaquet, Michel Tessier

Membres excusés :

M^{mes} Corinne Baudry, Julie Bizot, Sandrine Blazak, Karine Dominguez, Audrey Schohn – M. Jean-Pierre Chataigner, Pierre Lentier, Philippe Rajau, Pierre Terramorsi

Membres absents :

MM. Jean-Michel Germain, Pierre-Olivier Levet

Invités présents : MM. Jean-Claude Agosti, Philippe Pudelko

Invité excusé : M. Éric Barbareau

Ordre du jour :

- PV CA avril 2020
- PV assemblée générale électronique
- Les comptes de la ligue en 2019
- Le budget de la ligue en 2020
- Les résolutions
- Plan d'arbitrage
- Assemblée générale électronique financière ligue
- AG électorale
- Modification du Règlement intérieur – délai de présentation binômes à l'AG ligue
- Point ANS
- Points visio clubs

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 29 AVRIL

> Le procès-verbal du conseil d'administration régional d'avril 2020 est validé par l'unanimité des présents.

PV AG ELECTRONIQUE MAI JUIN 2020

Nombre de structures appelées à voter : 255

Nombre de structures votantes : 179

Nombre de voix totales : 1390

Quorum : 695

RÉSOLUTION 1

« Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'assemblée générale des clubs de handball franciliens donne mandat au conseil d'administration de la ligue Île-de-France de handball pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'assemblée générale des clubs de la ligue Île-de-France. »

- votants : 179 / voix exprimées : 1077
- pour : 907 (87 %) ➔ validé
- contre : 136 (13 %)
- blanc : 34

RÉSOLUTION 2

« Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'assemblée générale des clubs de handball d'Île-de-France donne mandat au conseil d'administration de chaque comité départemental d'Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne & Val-d'Oise), pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modi-

fications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'assemblée générale des clubs de chaque comité départemental »

Comité de Paris

- votants : 7 sur 8 / voix exprimées : 58 sur 59
- **pour : 47 (81 %) ➔ validé**
- contre : 11 (19 %)
- blanc : 0

Comité de Seine-et-Marne

- votants : 30 sur 42 / voix exprimées : 174 sur 219
- **pour : 157 (93 %) ➔ validé**
- contre : 12 (7 %)
- blanc : 5

Comité des Yvelines

- votants : 27 sur 42 / voix exprimées : 154 sur 220
- **pour : 150 (97 %) ➔ validé**
- contre : 4 (3 %)
- blanc : 0

Comité de l'Essonne

- votants : 27 sur 41 / voix exprimées : 155 sur 219
- **pour : 142 (98 %) ➔ validé**
- contre : 3 (2 %)
- blanc : 10

Comité des Hauts-de-Seine

- votants : 17 sur 26 / voix exprimées : 132 sur 172
- **pour : 110 (83 %) ➔ validé**
- contre : 22 (16,7 %)
- blanc : 0

Comité de Seine-Saint-Denis

- votants : 17 sur 26 / voix exprimées : 97 sur 144
- **pour : 75 (77 %) ➔ validé**
- contre : 22 (23 %)
- blanc : 0

Comité du Val-de-Marne

- votants : 31 sur 32 / voix exprimées : 190 sur 195
- **pour : 184 (97 %) ➔ validé**
- contre : 6 (3 %)
- blanc : 0

Comité du Val-d'Oise

- votants : 19 sur 29 / voix exprimées : 111 sur 152
- **pour : 97 (92 %) ➔ validé**
- contre : 8 (8 %)
- blanc : 6

Clubs Sport en entreprise (corpo.)

- votants : 4 sur 9 / voix exprimées : 6 sur 10
- **pour : 6 (100 %) ➔ validé**
- contre : 0 (0 %)
- blanc : 0

Chaque comité rédigera et publiera le proces-verbal concernant son périmètre sur la base des chiffres communiqués par Nicolas Hachette.

➔ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la ligue Île-de-France de handball par voie électronique de mai-juin 2020 est validé par l'ensemble des administrateurs présents.

COMPTES DE LA LIGUE 2019

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE HB – RÉSULTAT 2019 – RÉPARTITION ANALYTIQUE					
DÉPENSES			RECETTES		
	BDGT VOTÉ	RÉALISÉ		BDGT VOTÉ	RÉALISÉ
SECRETARIAT	35 999	21 397	AFFILIATIONS	66 900	66 755
FOURN Aves et PHOTOCOPIES	10 000	9 164			
TIMBRES / AFFRANCHISSEMENTS	9 000	2 243			
TELEPHONE (dont technique)	13 000	5 738			
COTISATIONS/ABONNEMENTS	999	1 584			
INTERNET ET NOUVEAU SITE	3 000	2 669			
FRAIS PERSONNEL	589 511	551 772	ENGAGEMENTS	68 300	71 170
TICKETS RESTAURANT + SELF MHD	15 000	12 909	SENIORS FILLES GARCONS	58 000	56 800
RÉMUNÉRATIONS	408 162	399 942	COUPE DE FRANCE		5 000
CHARGES SOCIALES ET TAXE S/SALAIRES	156 849	128 610	LIGUE CORPO	1 000	250
MÉDECINE DU TRAVAIL	2 000	1 936	JEUNES	8 000	7 280
FORMATION du personnel	4 500	6 562	CORPOS	300	720
MISE A DISPOSITION	3 000	1 814	VETERANS	1 000	1 120
AFFIL/LICENCES	1 307 000	1 318 211	LICENCES	1 787 500	1 793 118
ACHAT LICENCES	1 110 000	1 126 452	VENTE LICENCES	1 557 500	1 542 156
MUTATIONS	155 000	148 486	VENTE DOSSIERS MUTATIONS	230 000	250 962
AFFIL FFHB CLUBS	42 000	43 272			
			SUBVENTIONS	722 500	700 454
LOCATIONS ÉQUIPEMENTS	9 200	10 593	FFHB Prof Formation interpoles Mondial	195 000	202 688
LOC PHOTOCOPIEUR	7 500	8 089	RIF F° KDRES/EMPLOI TREMPIN/FUM	367 500	325 831
LOC SATAS machine à affranchir	1 700	2 504	EX CND S DVL T/ ANS HB	40 000	66 935

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

			DRJSCS IDF BOP	70 000	55 000
PÔLES ESPOIRS FRANCILIENS ET PPF	658 000	588 199	FFHB FINALITES	50 000	50 000
HEBERGEMENT CDFAS MDH POLE MASCULIN	190 000	176 302	BÉNÉFICIAIRES ACTIONS PÔLES	262 000	251 219
HEBERGEMENT POLE FEMININ	235 000	206 121	PARENTS EAUBONNE site excellence		
EQUIPEMENTS POLES	18 000	14 505	PARENTS CER FEMININ site accession	230 000	226 012
LOCATION SALLES EAUBONNE ET CHATENAY	35 000	46 288	PARENTS CHATENAY site excellence		
AIDE ATHLETES POLES ESPOIRS	10 000	27 140	PARENTS CER GARCONS site accession		
DPLCMT POLES	40 000	51 862	PART STAGE JOUEUR	32 000	25 207
MEDICAL POLES	40 000	12 224			
ORGAN INTERLIGUES + INTER CD	25 000	11 483			
ORGAN STAGES joueurs et cadres ET SALLES	65 000	42 275			
INSTITUT FORMATION FRANCILIEN	97 000	49 646	INSTITUT FORMATION FRANCILIEN	95 200	47 409
FORMATIONS ENTRAINEURS	46 000	22 901	FORMATIONS ENTRAINEURS	69 700	37 597
FORMATIONS DIRIGEANT	13 000	8 217	FORMATIONS ECOLE ARBITRAGE	15 000	8 470
FORMATION JA ET JAJ	38 000	18 528	REMUNERATION DEJEPS	10 000	0
			VAE ET DROITS DE FORMATION	500	1 342
RÉCOMPENSES	4 000	5 932	PARTICIPATION CHARGES	25 000	25 107
RECOMPENSES	4 000	5 932	GESTION Ave et FRAIS COURRIER	25 000	25 107
TERRITORIALITÉ FFHB PLAN EMPLOI CD	75 000	89 000	PENALITÉS et droits divers	25 000	33 760
FADTE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT	75 000	89 000	DROITS APPEL RECLAMATIONS	25 000	33 760
SERVICES	75 000	58 711			
ENTRETIEN LOCAUX	1 000	0			
MAINTENANCE INphonle+ INFORMATIK	24 000	18 382			
ASSURANCES HONORAIRES	50 000	40 330			
MANIFESTATIONS DÉVELOPPEMENT	128 500	160 814	MANIFESTATIONS hors subv	4 000	7 559
MATERIELS/équipements	25 000	39 490	BUVETTE FINALITÉS	4 000	7 559
ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE ET LIGUE	5 000	5 000			
TIBY	14 000	26 548			
FINALITES CHTS FRANCE ET ULTRA MARINS	75 000	79 847			
HANDENSEMBLE et ILES DE LOISIRS	7 000				
SOUTIEN MANIFESTATIONS BILLETS	2 500	5 271			
COLLOQUE FEMINISATION		4 658			
LOCAUX	56 300	57 401	LOCATIONS	25 200	25 440
CHARGES COPROPRIETE VANVES	3 600	2 096	LOCATION SALLES	0	240
LOCATION SALLES HOMEBOX	2 900	2 950	LOCATION VANVES	25 200	25 200
LOCATION LOCAUX MALAKOFF	1 500	1 275			
CHARGES MAISON DU HAND	15 000	16 235			
LOCATION LOCAUX MDH	33 300	34 845			
DÉPLACEMENTS FRAIS BENEVOLES	99 600	88 383			
FRAIS BENEVOLES	28 000	18 147			
DPLCMT TECHNIQUE	5 800				
DPLCMT CA/BD/AG	6 000	6 513			
DPLCT DISCIPLINE	1 200	3 363			
DPLCMTS SPORTIVE +corpo	2 000	6 227	DIVERS	30 500	35 661
DPLCMT TRESORERIE/FINANCES	2 500	3 103	PRODUITS DIVERS		4 465
DPLCMT ET FRAIS ARBITRAGE JA JAJ	8 000	5 305	DONS BENEVOLES	28 000	18 147
FRAIS COM TECHNIQUE	500	1 059	MISE A DISPOSITION PERSONNEL A FFHB	2 500	7 665
FRAIS CA/BD/CRGO/INFOR/LITIG	18 000	19 630	TRANSFERT DE CHARGES		5 384
FRAIS DISCIPLINE	100	950			
FRAIS COC/CORPOS+CSR	2 500	991			
FRAIS COM/DEVLPMENT/SEMINAIRES	25 000	23 096			
DIVERS	16 000	18 222	REPRISE SUR FONDS DEDIÉS	50 000	0
ASEMBLEE GENERALE	7 000	7 800			
IMPOTS LOCAUX ET BENEFICES	5 500	6 786	REPRISE SUR PROVISIONS		25 000
FRAIS SECRETARIAT/DONS DIVERS	1 000	1 165	INDEMNITÉ ÉVICTION 93		25 000

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

FRAIS ET CHARGES BANCAIRES	2 500	2 471		
CHARGES GESTION COURANTE	0	65 070	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	30 224
DEBITEURS DIVERS ET REGUL		15 775	PRODUITS DIVERS	11 875
REGULARISATION COMPTES CLUBS		4 949	REGULARISATION COMPTES CLUBS	6 247
REPRISE SUBV RIF NON OBTENUE		19 345	REGULARISATION CNSD	4 551
INDEMNITE EVICTION 93		25 000	REGULARISATION QPV93	5 000
Amortissements	13 490	2 113	REGULARISATION REPA INFORMATIQUE	2 550
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 164 600	3 085 464	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	3 162 100
			PRODUITS FINANCIERS	1 000
TOTAL GÉNÉRAL EXPLOITATION	3 164 600	3 085 464	TOTAL GÉNÉRAL EXPLOITATION	3 163 100
EXCÉDENT		28 246		
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	3 164 600	3 113 710	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	3 163 100

➤ Les comptes et la note de synthèse des comptes de la ligue Île-de-France de l'exercice 2019 (note communiquée en amont de la séance), sont validés par l'ensemble des administrateurs présents.

PROJET DE BUDGET DE LA LIGUE 2020

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE HB – BUDGET 2020 – PROJET – RÉPARTITION ANALYTIQUE					
DÉPENSES			RECETTES		
	RÉALISÉ	2020		RÉALISÉ	2020
SECRÉTARIAT	21 397	17 600	AFFILIATIONS	66 755	25 000
FOURN Aves et PHOTOCOPIES	9 164	6 500			
TIMBRES / AFFRANCHISSEMENTS	2 243	1 500			
TELEPHONE (dont technique)	5 738	5 000			
COTISATIONS/ABONNEMENTS	1 584	1 600			
INTERNET ET NOUVEAU SITE	2 669	3 000			
FRAIS PERSONNEL	551 772	578 000	ENGAGEMENTS	71 170	53 750
TICKETS RESTAURANT + SELF MHD	12 909	10 000	SENIORS FILLES GARCONS	56 800	50 000
REMUNERATIONS	399 942	420 000	COUPE DE France	5 000	0
CHARGES SOCIALES ET TAXES/SALAIRES	128 610	140 000	LIGUE CORPO	250	250
MEDECINE DU TRAVAIL	1 936	2 000	JEUNES	7 280	2 500
FORMATION du personnel	6 562	4 000	CORPOS	720	0
MISE A DISPOSITION	1 814	2 000	VETERANS	1 120	1 000
AFFIL/LICENCES	1 318 211	1 190 200	LICENCES	1 793 118	1 666 120
ACHAT LICENCES	1 126 452	1 060 200	VENTE LICENCES	1 542 156	1 447 120
MUTATIONS	148 486	130 000	VENTE DOSSIERS MUTATIONS	250 962	219 000
AFFIL FFHB CLUBS	43 272				
LOCATIONS ÉQUIPEMENTS	10 593	9 400	SUBVENTIONS	700 454	568 000
LOC PHOTOCOPIEUR	8 089	7 200	FFHB Prof Formation interpoles Mondial	202 688	203 000
LOC SATAS machine à affranchir	2 504	2 200	RIF F° KDRES/EMPLOI TREMPIN/FUM	325 831	308 000
			EX CND5 DVL/ ANS HB	66 935	42 000
			DRJSCS IDF BOP	55 000	15 000
			FFHB FINALITES	50 000	0
PÔLES ESPOIRS FRANCIENS ET PPF	588 199	402 000	BÉNÉFICIAIRES ACTIONS PÔLES	251 219	175 000
HEBERGEMENT CDFAS MDH POLE MASCULIN	176 302	123 000	PARENTS PÔLISTES MASCULINS ET FEMININS	226 012	160 000
HEBERGEMENT PÔLE FEMININ	206 121	144 000			
EQUIPEMENTS PÔLES	14 505	10 000	PART STAGE JOUEUR	25 207	15 000
LOCATION SALLES EAUBONNE ET CHATENAY	46 288	33 000			
AIDE ATHLETES POLES ESPOIRS	27 140	12 000			
DPLCMT PÔLES	51 862	35 000			
MÉDICAL PÔLES	12 224	10 000			
ORGAN INTERLIGUES + INTER CD	11 483	5 000			
ORGAN STAGES joueurs et cadres ET SALLES	42 275	30 000			
INSTITUT FORMATION FRANCIEN	49 646	94 000	INSTITUT FORMATION FRANCIEN	47 409	95 330
FORMATIONS ENTRAINEURS	22 901	43 000	FORMATIONS ENTRAINEURS	37 597	46 000
FORMATIONS DIRIGEANT	8 217	41 000	FORMATIONS ARBITRAGE	8 470	7 030
FORMATION JA ET JAJ	18 528	10 000	FORMATIONS DIRIGEANT	0	41 000
			VAE ET PSC	240	300

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

			DROITS DE FORMATION	1 102	1 000
RÉCOMPENSES	5 932	1 000			
RÉCOMPENSES	5 932	1 000	PARTICIPATION CHARGES	25 107	21 000
			GESTION Ave et FRAIS COURRIER	25 107	21 000
TERRITORIALITÉ FFHB PLAN EMPLOI CD	89 000	135 000			
FADTE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT	89 000	75 000	PÉNALITÉS et droits divers	33 760	20 000
FONDS D'URGENCE ET DE SOLIDARITE		50 000	DROITS APPEL RECLAMATIONS	33 760	20 000
PROJET TERRITORIAL		10 000			
SERVICES	58 711	43 000			
MAINTENANCE INphonle+ INFORMATIQUE	18 382	11 000			
ASSURANCES HONORAIRES	40 330	32 000			
MANIFESTATIONS DÉVELOPPEMENT	160 814	60 900	MANIFESTATIONS hors subv	7 559	0
MATÉRIELS/équipements	39 490	40 000	BUVETTE FINALITES	7 559	0
ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE ET LIGUE	5 000	0			
BILLETS manifestations	4 271	3 400			
TIBY	26 548	7 500			
FINALITES CHTS FRANCE ET ULTRA-MARINS	79 847	0			
HANDESEMBLE + ZUS		1 500			
ÉTÉ SHOW ET ÎLES DE LOISIRS		1 500			
SOUTIEN MANIFESTATIONS LOCALES	1 000	1 000			
COLLOQUE FEMINISATION	4 658	6 000			
LOCAUX	57 401	57 200	LOCATIONS	25 440	25 200
CHARGES COPROPRIETE VANVES	2 096	2 200	LOCATION SALLES	240	0
LOCATION SALLES HOMEBOX	2 950	3 000	LOCATION VANVES	25 200	25 200
LOCATION LOCAUX MALAKOFF	1 275	0			
CHARGES MAISON DU HAND	16 235	17 000			
LOCATION LOCAUX MDH	34 845	35 000			
DÉPLACEMENTS FRAIS BÉNÉVOLES	88 383	64 100			
DONS BENEVOLES	18 147	15 000			
DPLCMT CA/BD/AG	6 513	5 000			
DPLCT DISCIPLINE	3 363	2 000			
DPLCMTS SPORTIVE +corpo	6 227	3 000	DIVERS	35 661	33 000
DPLCMT TRESORERIE/FINANCES	3 103	2 000	PRODUITS DIVERS	4 465	2 000
DPLCMT ARBITRAGE	5 305	4 000	DONS BENEVOLES	18 147	15 000
FRAIS COM TECHNIQUE	1 059	1 000	MISE À DISPOSITION PERSONNEL À FFHB	7 665	3 000
FRAIS CA/BD/CRGO/INFOR/LITIG	19 630	12 500	TRANSFERT DE CHARGES	5 384	
FRAIS DISCIPLINE	950	500	INDEMNITES DIRECCTE		13 000
FRAIS COC/CORPOS+CSR	991	600			
FRAIS COMMUNICATION/DEVELOPPEMENT	21 996	17 000			
SEMINAIRES	1 100	1 500			
DIVERS	18 222	22 500			
ASSEMBLEE GENERALE	7 800	8 500			
IMPOTS LOCAUX ET BENEFICES	6 786	7 000	REPRISE SUR PROVISIONS	25 000	
FRAIS SECRETARIAT/DONS DIVERS	1 165	1 000		25 000	
FRAIS ET CHARGES BANCAIRES	2 471	6 000			
CHARGES GESTION COURANTE	65 070	5 000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	30 224	
DEBITEURS DIVERS ET REGUL	15 775	5 000	PRODUITS DIVERS	11 875	
REGULARISATION COMPTES CLUBS	4 949		REGULARISATION COMPTES CLUBS	6 247	
REPRISE SUBV RIF NON OBTENUE	19 345		REGULARISATION CNSD	4 551	
INDEMNITE ÉVICTION 93	25 000		REGULARISATION QPV93	5 000	
Amortissements	2 113	3 500	REGULARISATION ENTRETIEN INFORMATIQUE	2 550	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 085 464	2 683 400	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	3 112 876	2 682 400
			PRODUITS FINANCIERS	834	1 000
TOTAL GÉNÉRAL EXPLOITATION	3 085 464	2 683 400	TOTAL GÉNÉRAL EXPLOITATION	3 113 710	2 683 400
EXCEDENT	28 246				
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	3 113 710	2 683 400	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	3 113 710	2 683 400

➤ Le budget et la note de synthèse de présentation du budget 2020 de la ligue Île-de-France, (note communiquée en amont de la séance), sont validés par l'ensemble des administrateurs présents.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

LES RÉSOLUTIONS

Résolution n°1

> Compte tenu de l'urgence consécutive à la crise sanitaire, le conseil d'administration de la ligue Île-de-France de handball renonce au délai de convocation prévu au règlement intérieur régional pour le présent conseil d'administration et pour tous ceux qui seront convoqués durant cette période exceptionnelle, et accepte de délibérer sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

☞ **La résolution n°1 est validée par l'ensemble des administrateurs présents.**

Résolution n°2

> Le conseil d'administration prend acte de l'arrêt des compétitions amateurs nationales et décide l'arrêt de toutes les compétitions territoriales à la date du 11 mars.

Résolution n°3

> Le conseil d'administration prend acte de l'arrêt des coupes de France nationales, régionale et départementale à la date du 11 mars.

Résolution n°4

> Le conseil d'administration décide qu'aucun titre régional délivré dans les compétitions gérées par la la ligue IDF HB pour la saison 2019-2020.

Résolution n°5

> Le conseil d'administration prend acte de la décision fédérale qui ne prononcera pas de saison blanche pour ne pas léser des équipes dans leur objectif d'accession et prendre en compte l'intérêt supérieur du handball au regard des critères d'accession et de relégation. Pour la saison 2020-2021 : maintien du dispositif d'accessions-relégations avec augmentation du nombre d'accessions et diminution du nombre de relégations sans modification du schéma de compétition et sans inflation du nombre de clubs qui provoquerait la saison suivante un grand nombre de relégations par poule.

Résolution n°6

> Le conseil d'administration décide de l'adoption des règles de classement suivantes, applicables pour toutes les structures :

- dans les championnats en une seule phase, sur la base des classements à la dernière journée jouée. Dans les poules où certaines équipes n'ont pas le même nombre de matches, dans l'ordre :
 - ratio nombre de points sur nombre de rencontres jouées,
 - en cas d'égalité à 2 équipes, prise en compte du *goal-average* particulier,
 - en cas d'égalité à 3 équipes ou plus, prise en compte du ratio du *goal-average* particulier entre les équipes concernées
- dans les championnats en deux phases :
 - le classement de la 2^e phase ne peut être pris en compte que si, à minima, tous les matches « aller » se sont déroulés,
 - si tel n'est pas le cas, le classement à prendre en compte est celui de la fin de la 1^{re} phase
- le classement général des clubs des différentes poules dans le même niveau s'effectue selon les critères suivants, et dans l'ordre :
 - place dans la poule (1^{er}, 2^e, 3^e, ...),
 - ratio nombre de points sur nombre de matches joués ,
 - en cas d'égalité, ratio *goal-average* général sur nombre de matches joués,
- dans les poules où les clubs ont été sanctionnés au titre de la CMCD pour la saison 2018-2019, les points de pénalité appliqués sont recalculés en fonction du nombre de matches dans la poule sur toute la saison et du nombre de matches joués.

Résolution n°7

> Le conseil d'administration décide de l'aménagement des schémas de compétition à l'issue de la saison 2019-2020 pour la saison 2020-2021 : Voir règlement des compétitions PDF détaché.

Résolution n°8

> Le conseil d'administration décide de l'aménagement des schémas de compétition à l'issue de la saison 2020-2021 pour revenir à la situation de la saison 2019-2020 (annexe 1) : voir règlement des compétitions PDF détaché.

Résolution n°9

> Le conseil d'administration décide de la validation des accessions relégations à l'issue de la saison 2019-2020 (annexe 3) sous réserve des droits d'appel.

Résolution n°10

> Le conseil d'administration décide de ne pas sanctionner sportivement les clubs qui refuseraient l'accession ou demanderaient à descendre

Résolution n°11

> Le conseil d'administration décide de valider les formules concernant les championnats U18M et U17F : dans le doc coc « règlement des compétitions ».

Résolution n°12

> Le conseil d'administration décide ne pas appliquer le dispositif de Contribution Mutualisée des Clubs au Développement au titre de la saison 2019-2020

Résolution n°13

> Le conseil d'administration décide ne pas inscrire la coupe de la ligue Île-de-France au calendrier des compétitions régionales pour la saison 2020 2021

Résolution n°14

> Le conseil d'administration prend acte de l'aménagement des coupes de France régionale et départementale, dont les objectifs sont les suivants :

- réduire de deux dates la compétition pour ne pas pénaliser les compétitions régionales et départementales ;
- créer des événements dans chaque comité par la mise en place de tournoi à quatre ou trois pour les 2 premiers tours ;

Le règlement de cette compétition indique :

- interdiction de programmer pour les comités ou ligue une journée de championnat sur le premier tour ;
- Tarif identique de l'arbitrage sur l'ensemble du territoire ;
- Possibilité de se retirer de la compétition en département jusqu'à la veille du premier tour sans frais d'engagement ni pénalité financière.

➔ **Les résolutions n°2 à n°14 sont validées par l'ensemble des administrateurs présents.**

Résolution n°15

> En référence à l'article 20.2 du règlement disciplinaire fédéral, le conseil d'administration confirme la décision du bureau directeur du 3 avril qui fixe comme suit les modalités selon lesquelles doivent être exécutées les sanctions de suspension infligées avant le 12 mars 2020 par la commission nationale de discipline et le jury d'appel :

- 1) Toute période probatoire ayant commencé à courir avant le 12 mars est interrompue à compter de cette date et recommencera à courir à compter de la date de début de la prochaine saison (soit le 1^{er} septembre ou, le cas échéant, toute autre date qui serait fixée par la fédération et/ou la ligue IDF) ;
- 2) L'exécution de la période de suspension ayant commencé avant le 12 mars est interrompue à compter de cette date et recommencera à courir à compter de la date de début de la prochaine saison (soit le 1^{er} septembre ou, le cas échéant, toute autre date qui serait fixée par la fédération et/ou la ligue IDF) ; la période restant à courir tiendra compte des dates de suspension déjà effectuées au cours de la période antérieure au 12 mars et sera fixée, selon les modalités prévues par l'article 20.2 du règlement disciplinaire, « en référence aux calendriers officiels des compétitions (...) dans lesquelles l'intéressé(e) sanctionné(e) est susceptible d'évoluer ou d'officier (...) » ; la période probatoire commencera à courir le lendemain de la dernière date de suspension ainsi fixée ;
- 3) L'exécution de la période de suspension n'ayant connu aucun commencement d'exécution commencera à courir à compter de la date de début de la prochaine saison (soit le 1^{er} septembre ou, le cas échéant, toute autre date qui serait fixée par la fédération et/ou la ligue IDF) et sera fixée, selon les modalités prévues par l'article 20.2 du règlement disciplinaire, « en référence aux calendriers officiels des compétitions (...) dans lesquelles l'intéressé(e) sanctionné(e) est susceptible d'évoluer ou d'officier (...) » ; la période probatoire commencera à courir le lendemain de la dernière date de suspension ainsi fixée.

Il appartient à la commission territoriale de discipline ou au jury d'appel fédéral de mettre en œuvre les modalités ainsi définies et de fixer les nouvelles périodes d'exécution des sanctions à la reprise de la prochaine saison.

➔ **La résolution n°15 est validée par l'ensemble des administrateurs présents.**

PLAN D'ARBITRAGE 2020-2021

> Document présenté par Jean-Philippe Mennesson et validé par les administrateurs présents

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTRONIQUE FINANCIÈRE DE LA LIGUE

> Déjà autorisée par notre CA du 29 avril 2020

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DE LA LIGUE

> Le conseil d'administration de la FFHandball ayant :

- fixé la date de son assemblée générale élective au 27 et 28 novembre 2020,
- réduit de 6 à 3 semaines le délai de dépôt par les territoires des listes des candidats à l'élection du collège des territoires du conseil d'administration fédéral,

Notre assemblée générale francilienne élective au mandat 2020 2024 doit se tenir au plus tard le 5 novembre 2020.

Nous avons retenu l'auditorium de la MDH pour la date du 24 octobre.

⇒ **Le conseil d'administration valide cette date du 24 octobre.**

RÉSOLUTION PORTANT MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR À PROPOS DU DÉLAI DE PRÉSENTATION DES BINÔMES DES COMITÉS À L'AG LIGUE

> Exposé des motifs :

Le délai prévu par notre règlement intérieur entre la présentation par les comités à la ligue de la liste de leur binôme chargé de représenter les clubs au conseil d'administration régional fixé à 5 semaines semble peu pertinent. Cette exigence apparaît purement administrative, elle complique le calendrier de fin de saison quant à la date de la tenue des assemblées générales des comités, alors que nos statuts n'obligent même pas à produire ces noms lors de la convocation des clubs à notre assemblée générale ordinaire régionale. **Nous proposons de réduire, par la modification de l'article 6,3,1 de notre règlement intérieur régional, ce délai de présentation à la ligue desdits binômes à 12 jours** afin de faciliter l'organisation calendaire des comités qui ne seront pas obligés de mener leur propre assemblée générale au mois d'avril ou début mai, alors que la saison sportive n'est pas encore totalement achevée.

6.3 – Élection des autres membres du conseil d'administration

6.3.1 – Déclaration de candidature

6.3.1.1

Dans les collèges départementaux les candidats sont proposés à l'assemblée générale régionale par chaque département sous la forme d'un binôme, composé d'un homme et d'une femme, élu lors d'une assemblée générale départementale des clubs. Les conditions de désignations de ce binôme sont fixées par les statuts et le règlement intérieur de chaque comité. À défaut de proposer ce binôme, le département correspondant ne sera pas représenté au conseil d'administration de la ligue.

6.3.1.2

Après désignation par l'assemblée générale départementale des clubs, les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la ligue au plus tard **cinq semaines douze jours** avant la date prévue des élections. Il en est délivré récépissé.

⇒ **Le conseil d'administration valide cette modification du règlement intérieur de la ligue Île-de-France de handball, réduisant à douze jours le délai de présentation par les comités, de leurs binômes à la Ligue aux fins de leur élection au conseil d'administration régional.**



Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général